

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Janvier 2018.

Présents : Philippe Rose ; André Berthomier ; Annie Desbordes ; Gildas Raffin ; Thierry Rolle Milaguet ; Christiane Desnoëlle ; Laurence Giraud ; Christophe Souchaud ; Emmanuel Brugier ; Liliane Querrioux ; Jacques Dazas ; Géraldine Levesque ; Laurent Vachon ; Jean Charry et Coralie Deport.

Secrétaires : Emmanuel Brugier & André Berthomier.

Prochaine réunion : Mardi 27 Février 2018 à 20h30.

ORDRE DU JOUR**1. DELIBERATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX**

La délibération prise en 2014 concernant l'indemnité de fonction du maire et des adjoints n'est plus d'actualité car l'indice n'est plus à 1015, il évolue pratiquement tous les ans.

Donc, un avenant doit être fait afin de supprimer cet indice sur l'article 1^{er} et sur le tableau joint à la délibération.

Le CM délibère à l'unanimité pour l'avenant qui permet de régulariser la délibération prise en 2014.

**2. C.C.V.G. : - TRANSFERT DE COMPÉTENCES
- FESTIVAL MUSICAL « AU FIL DES NOTES »**

=> Le transfert de compétences à la CCVG est demandé pour la gestion de la piscine de Gouëx : le CM vote à l'unanimité.

=> Le transfert de compétences à la CCVG est demandé pour le pacte fiscal : le CM vote à l'unanimité.

=> Le CM donne son accord pour accueillir un concert pour le festival au fil des notes du 25 juillet au 1^{er} août, une participation de 900€ est demandée aux communes. Le CM donne à l'unanimité un avis favorable.

3. D.I.C.R.I.M : DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Le CM vote à l'unanimité pour valider le DICRIM qui a été revu et corrigé.

4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LOCAL DE LA POSTE

Plan de financement : 37 132,40€

19,39% => 7 200,00€ conseil départemental,

30% => 11 139,72€ pour le contrat de ruralité,

51,61 % => 19 164,03€ pour l'auto-financement de la poste.

Le CM vote à l'unanimité pour la demande de subvention.

5. TRAVAUX LOGEMENT DE LA POSTE

Menuiserie :

Entreprise Gransagne : 9915,5 Ht donc 11898,60€ Ttc => déjà validé

Peinture :

Entreprise Lanneau (sans raccord de plâtre) : 3 725,92€ Ht donc 4 467,81€ Ttc.

Entreprise Deshoulières (avec raccord de plâtre + revêtement d'un sol) : 4564,41 Ht donc 5020,85€ Ttc.

=> le CM vote pour l'Entreprise Deshoulières pour la proposition complète peinture + plâtre.

Toiture : Entreprise Malpeyre : 16 212,80€ Ht donc 17 834,04€ Ttc

Isolation : Entreprise Malpeyre : 2 046,85€ Ht donc 2 159,42€ Ttc

Portes Garages : Entreprise Malpeyre : 3 034,36€Ht donc 3 641,23€ Ttc

=> le CM vote à l'unanimité pour ces 3 devis.

6. QUESTIONS DIVERSES

a. SIVEER – Eaux de Vienne

Tarifs pour 2018

compteur principal : 60€ - compteur secondaire : 38€ - part variable au m³ : 1,35€

prix moyen national estimation : 1,55€ sur 120m³.

Tarif agricole vert : agriculture durable : 60€ compteur 0,95€ m³, facturation minimum de 800m³ => formulaire de déclaration PAC + certification agriculture biologique.

Assainissement : compteur 50€ ; part variable : 1,35€ m³.

b. Boulangerie

1^{er} février : Vente aux enchères

c. Enquête publique

Par courrier du 15 janvier 2018, Madame La Préfète de la Vienne, nous informe que l'ouverture de l'enquête publique concernant : le projet de parc éolien "SAS Ferme Eolienne de Tageau" prévue le 23 janvier est repoussée à la demande de Monsieur le Directeur de VOLKSWIND.

Actuellement nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer la nouvelle date.

SITUATION FINANCIÈRE :

Entrées	483 375,15€
Recettes	6 797,88€
Dépenses	3 935,02€
Solde	486 238,01€